



# BULLETIN DE TOURNES

N° 15

15 février 2018

*Madame, Monsieur,*

*Il faut absolument que notre village reste propre, or des espaces sont souillés chaque jour par quelques chiens.*

*Je m'adresse à nouveau à vous indistinctement car je ne connais pas tous les propriétaires de chiens et vous êtes nombreux à venir à la mairie pour nous faire part de vos remarques à ce sujet.*

*Il est très agréable de posséder un animal de compagnie, mais celui-ci exige des soins et un accompagnement qui sont pour certains une astreinte qu'ils n'imaginaient pas. Il en est ainsi des besoins quotidiens que nos amis à quatre pattes doivent effectuer chaque jour. Si l'immense majorité d'entre vous s'accommodent de cette tâche et font en sorte que les déjections canines ne viennent pas salir l'environnement, il y a cependant quelques habitants qui oublient les règles essentielles de la propreté et qui laissent leurs animaux déposer leurs crottes devant chez le voisin ou dans les espaces verts au cœur du village. **C'est dégoûtant ! Un tel comportement est inadmissible !***

*Que penser de ces personnes qui se moquent de la salubrité publique ? La citoyenneté s'apprend à tout âge ! Malgré nos demandes et nos mises en garde, il y a toujours des personnes qui promènent leurs chiens et les regardent naïvement faire leurs besoins sur le trottoir ou devant chez le voisin.*

***Je vous rappelle que la mairie tient des sacs à votre disposition afin que vous puissiez ramasser les crottes de vos chiens.***

*Enfin, je dois faire mention des craintes éprouvées par des habitants qui ont peur de certains chiens à l'attitude agressive. Il est facile pour de tels animaux de bondir au-dessus d'une petite barrière...et ensuite ?*

*Je remercie les personnes qui font preuve de propreté et qui ne viennent pas souiller l'espace public. Je me tiens à la disposition des quelques personnes qui ignorent ces règles essentielles pour leur rappeler leurs devoirs.*

*Bien à vous,*

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



# Les décisions du Conseil Municipal

---

## Réunion du 8 février 2018 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)).

### Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Pascale ANSELMO, M. Thibault FAY.

### Absents ayant donné pouvoir

M. Gil ANGARD (pouvoir à Mme Pascale ANSELMO), Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX), M. Olivier SAVATTE (pouvoir à M. Johann PRZYBYLSKI).

### Secrétaire de séance

M. Philippe CLAUSSE.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne M. Philippe CLAUSSE comme secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des précédentes séances du 25 août et 8 novembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

### Informations sur les décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal ; demandes de subventions 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de subventions déposées au cours des trois derniers mois. Les montants correspondent aux subventions demandées. Les subventions obtenues ne seront connues qu'ultérieurement, à l'exception des subventions au titre du 1% "Paysage et développement" autoroute A 304 :

- Confortement du mur de soutènement à l'aval de l'église :  
subvention accordée : 15 675 €.
- Aménagement du site "La Pépine" : espaces verts et aires de jeux :  
subvention accordée : 36 231 €.
- AD'AP Mise en accessibilité de la Mairie et de l'église :  
subvention refusée.



Opération	Coût prévisionnel € H.T.	Subventions demandées € H.T	
Confortement du mur de soutènement à l'aval de l'église	44 785,00	DETR Conseil Régional 1% "Paysage et Développement" autoroute A304	13 435,00 13 436,00 17 914,00
Aménagement du site dit "La Pépine" : espaces verts et aires de jeux	103 518,00	DETR 1% "Paysage et Développement" autoroute A304	31 055,00 51 759,00
Aménagement du chemin des 7 fontaines	39 490,00	DETR	11 847,00
Travaux de maçonnerie dans l'église	29 028,00	DETR	8 708,00
Aménagement d'un parking jouxtant le futur cabinet médical	30 464,00	DETR	9 139,00
Système de vidéo protection	67 215,00	DETR Etat	26 886,00 26 886,00
AD'AP Pôle scolaire	37 690,00	DETR	18 845,00
AD'AP salle des fêtes	52 700,00	DETR	26 350,00
AD'AP Salle des associations	8 200,00	DETR	4 100,00
AD'AP Mise en accessibilité de la Mairie et de l'église	142 640,00	1 % "Paysage et Développement" autoroute A304	57 056,00
Aménagement des espaces publics Hameau des Fontaines	318 469,00	DETR	113 540,00

### **Appel d'offres pour la désignation d'un architecte dans le cadre des travaux AD'AP**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et décide d'inscrire les crédits suffisants au budget 2018.



## **Autorisation de signature pour un marché d'études préalables et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics**

La commune souhaite aménager différents espaces publics sur la commune et se faire assister par un cabinet d'études qui sera chargé d'effectuer les études préalables de faisabilité et de conseiller sur les solutions techniquement et financièrement les plus avantageuses.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Cabinet DUMAY, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation du marché et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

Opérations		Honoraires € H.T.
<b>Tranche ferme</b>		
<b>Site n°1</b>	Confortement du mur à l'aval de l'église	1 500,00
	Aménagement des abords de l'église dont accessibilité à la mairie et à l'église	3 350,00
	Aménagement du site dit "La Pépine" : espaces verts et aires de jeux	1 725,00
<b>Site n°2</b>	Ruelle des 7 Fontaines	2 750,00
	Rue Marcel Fay, trottoir gauche en montant	
<b>Tranches conditionnelles</b>		
<b>Site n° 3</b>	Rue de la Citadelle, de la partie déjà aménagée jusqu'au Hameau des Fontaines	5 000,00
	Impasse du Moulin	
	Impasse du Culot	
<b>Site n°4</b>	Place du Château et Place de la Mairie	6 500,00



## **Annulation d'une décision prise le 18 mars 2014 relative au versement de l'excédent du service assainissement et inscription au budget primitif 2018**

A la suite du transfert de la compétence "eau et assainissement" à la communauté d'agglomération Charleville-Sedan en 2014, le service assainissement de la commune a été dissous. Dans une délibération du 18 mars 2014, le Conseil Municipal a décidé de conserver le résultat de clôture du budget assainissement qui s'élevait au 31 décembre 2013 à 185 408,06 euros, somme qui a été réintégrée dans le budget principal de la commune.

En raison des interventions d'Ardenne Métropole au bénéfice de la commune (réparation d'une conduite d'eau potable route d'Arreux, rénovation des canalisations d'eau potable au Hameau des Fontaines et mise en conformité à venir de la station d'épuration), il semble équitable de reverser à la communauté d'agglomération les fonds conservés à l'époque dans le budget de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide en conséquence d'annuler la précédente décision du 18 mars 2014, de reverser à Ardenne Métropole la somme de 185 408,06 euros et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018.

## **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Indignés d'Ardennes Forges**

Monsieur Pierre CORDIER, Député des Ardennes, a sollicité, par courrier du 28 novembre 2017, les collectivités territoriales des Ardennes pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Indignés d'Ardennes Forges.

Par 8 voix contre, 6 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention.

## **Questions diverses**

### **1.1- Prochaines manifestations**

Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies, informe le Conseil des prochaines manifestations qui seront organisées dans le village. Monsieur Johann PRZYBYLSKI présente l'organisation de la corrida "La Tournésienne" dans la commune, le 5 mai.

### **1.2- Fermeture conditionnelle d'un poste au Pôle Scolaire**

Madame Monique JOIGNAUX, adjointe aux affaires sociales et



scolaires, annonce la fermeture conditionnelle d'un poste au Pôle Scolaire de Tournes en raison d'une baisse estimée des effectifs d'enfants scolarisés. Elle expose les arguments mis en avant pour s'opposer à la suppression de ce poste. Compte-tenu de cette situation particulière, il a été décidé d'avancer les dates habituelles d'inscriptions des élèves aux 15, 20 et 22 mars 2017, afin d'avoir une meilleure visibilité pour la rentrée 2018.

### **1.3 - Gestion du personnel**

Une réunion entre le personnel communal et les élus municipaux (maire et adjoints) s'est récemment tenue pour présenter le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion. Monsieur le Maire précise qu'il enregistre avec satisfaction des améliorations notables dans le travail des agents techniques. Il signale le retour en activité de Monsieur Hugues CHARLIER qui assurera l'encadrement du personnel technique. Il a été décidé de tenir une rencontre mensuelle entre le personnel et les élus (maire et adjoints).

### **1.4 – Projet de Maison médicale**

Monsieur Gérard CARBONNEAUX rend compte d'une réunion du 7 février et fait le point sur l'état d'avancement du dossier. Le Conseil Municipal se réunira à huis clos dans les prochaines semaines pour examiner ce dossier sous ses différents aspects et définir ses orientations.

### **1.5 – 43ème édition du Circuit des Ardennes**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre VELPRY présente cette course cycliste de niveau international (24 équipes et 15 nationalités) qui traversera Tournes lors de la 4ème et dernière étape, le dimanche 8 avril, avec un sprint intermédiaire dans le village.

### **1.6 – Panne d'éclairage public**

En réponse à Monsieur Gwénaél WEBER. Monsieur Jean-Pierre LESIEUR, adjoint aux travaux, indique qu'une panne de secteur a été immédiatement signalée à la SPIE, pour rétablir l'éclairage public.

### **1.7 – Restauration ambulante**

En réponse à Monsieur Jean-Pierre BOREL, Monsieur le Maire indique que le départ de la restauration ambulante de produits réunionnais a été décidé unilatéralement par son gérant, sans information préalable à la mairie.

La séance est levée 21 h 40.

## Réunion du 19 janvier 2018 - 19h00

### **Présents :**

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND,  
Monsieur Olivier SAVATTE.

**Membres nommés :** Mesdames Corinne BOCQUET, Amélia LAIRET,  
Martine LAIRET, Agnès VELPRY.

### **Absents excusés donnant pouvoir :**

Madame Francine SAINTOURENS donnant pouvoir à Madame Agnès  
VELPRY.

Monsieur Johann PRZYBYLSKI donnant pouvoir à Monsieur Olivier  
SAVATTE.

Monsieur Jean Christophe MAHUT donnant pouvoir à Madame Monique  
JOIGNAUX.

**Absente :** Madame Emilie DEMANTIN.

**Elue secrétaire de séance :** Madame Pascale ANSELMO.

Début de la séance : 19h00

### **1– Demande d'aide par une administrée (en huis clos)**

### **2 – Secours en argent et bons d'achat 2018 pour les personnes porteuses d'un handicap**

Madame JOIGNAUX rappelle les montants accordés en 2017 :

- 100 euros virés sur le compte bancaire des personnes portant un handicap reconnu égal ou supérieur à 80 %,
- 50 euros en bons d'achat offerts en fin d'année aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 %,

selon les critères suivants :

- domiciliation de la personne ou de ses parents à Tournes,
- inscription de la demande auprès du CCAS de Tournes,
- photocopie de la notification MDPH justifiant du taux de l'handicap,
- RIB au nom de la personne portant le handicap égal ou supérieur à 80 %.

Pour mémoire, au 31 décembre 2017 :

- 20 personnes justifient d'un handicap égal ou supérieur à 80 %,
- 1 personne justifie d'un handicap compris entre 50 et 75 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de reconduire en 2018 les montants accordés en 2017.

Nombre de votants : 9                      Nombre de pouvoirs : 3  
Suffrages exprimés pour : 12              contre :                      abstention :

### **3 – Questions diverses**

#### **1 – Bilan de la fête de St-Nicolas du 3 décembre 2017**

Madame Monique JOIGNAUX informe les membres que 75 enfants sont venus chercher leur sachet de friandises.

Parents et enfants ont apprécié le goûter : barbe à papa, pop-corn, crêpes et gaufres.

Les enfants étaient ravis des tours de calèche.

Réfléchir pour l'animation 2018 : demande de devis pour un ventriloque.

#### **2 – Bilan du repas cabaret du 10 décembre 2017**

Que des bons échos pour le repas, la décoration, le service, le spectacle cabaret.

Réfléchir également pour la prestation 2018 : spectacle de magie ? Humoriste ?

#### **3 – Bilan sur les coffrets gourmands**

Très bons retours. A maintenir.

**4 – Johann PRZYBYLSKI**, ne pouvant être présent, a adressé un devis pour une commande groupée de granulés pour poêle à bois. Nous attendons la réception des autres devis pour informer la population de cette offre et nouveau service.

**5 – Pascale ANSELMO** propose qu'une demande soit faite auprès des traiteurs du village pour un portage de repas au domicile des personnes âgées. Une demande dans ce sens va être effectuée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.



# Informations aux habitants

---



## Affaires administratives

### ◆ Recrutements Armée de Terre et Cadets de la République

La Mairie vous informe de deux procédures de recrutement.

#### **Armée de Terre**

Comme chaque année, l'Armée de Terre offre de nombreuses possibilités d'insertion professionnelle parmi 110 spécialités. En 2018, comme en 2017, 15 000 postes seront à pourvoir au niveau national. Renseignements auprès du centre d'Informations et Recrutement des Forces Armées (CIRFA) au 5 rue Damas - 08000 Charleville-Mézières (téléphone : 03 24 41 35 36).

#### **Police Nationale**

La Police Nationale lance une campagne de recrutement de 650 postes de Cadets de la République. Inscriptions jusqu'au 31 mars 2018 (pour les 18 à 30 ans). Renseignements et dossier de candidature sur le site : [lapolice.nationalerecrute.fr](http://lapolice.nationalerecrute.fr) ou auprès de la mairie.

### ◆ Comptage de gibier

La Direction Départementale des Territoires nous informe que des comptages de gibier à l'aide de sources lumineuses auront lieu les 24/02, 03/03 et 10/03 sur le territoire de notre commune.

### ◆ Personnel technique

Monsieur le Maire a nommé Monsieur Hugues CHARLIER, agent technique 1<sup>ère</sup> catégorie, pour assurer l'encadrement des services techniques de la mairie.



## Vie associative

### ◆ Lancement du concours photos 2018

La commission fêtes et cérémonie reconduit le concours photos sur le thème "Tournes, notre village" ouvert aux habitants de Tournes et aux membres de leur famille. La date limite de dépôt des photos au format numérique JPEG est fixée au 30 juin 2018, à l'adresse : [accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr).



## Urbanisme - Environnement

### ◆ Bornes électriques : à partir du 1<sup>er</sup> mars

Le Conseil Communautaire d'Ardenne Métropole a fixé la tarification des bornes de recharge électrique : 1 euro de l'heure pour les bornes de 7 kva (kilovoltampère) et 2 euros pour celles de 22 kva permettant une recharge plus rapide. Les 149 bornes (dont 4 à Tournes) déployées sur le territoire d'Ardenne Métropole seront toutes opérationnelles à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.



## Affaires scolaires

### ◆ Inscriptions scolaires 2018-2019

Les inscriptions se feront en mairie de Tournes les :

- jeudi 15 mars 2018 de 16h00 à 18h00
- mardi 20 mars 2018 de 10h00 à 12h00
- jeudi 22 mars 2018 de 16h00 à 18h00

Se munir des documents suivants :

- livret de famille,
- carnet de santé,
- justificatif de domicile récent,
- jugement de divorce, le cas échéant, mentionnant la garde de l'enfant,
- certificat de radiation de l'ancienne école en cas de changement.

Toute demande de dérogation est à effectuer préalablement à l'inscription. Des formulaires sont disponibles au secrétariat du Pôle Scolaire.



## Vos élus au travail

### ◆ Janvier

- 04** ▫ Débouchage égouts promenade Bourguignon
- 06** ▫ Vœux du Maire
- 08** ▫ Vœux à Montcy-Notre-Dame
- 09** ▫ Réunion Maire-Adjointes
  - Vœux de la Chambre Economique à Sedan
- 10** ▫ Réunion Ardenne Métropole sur les zones d'activités
  - Réunion "entretien des locaux du football"
- 11** ▫ Accueil d'une formation du Centre de Gestion
  - Réunion de chantier Hameau des Fontaines
- 12** ▫ Vœux du Préfet et du Président du Conseil Départemental
  - Vœux à Damouzy
- 14** ▫ Vœux à Charleville-Mézières
- 15** ▫ Réunion de la 3<sup>ème</sup> commission Ardenne Métropole
- 16** ▫ Réunion à Ardenne Métropole
  - Vœux à Harcy
- 17** ▫ Commission communication
- 18** ▫ Réunion Maire-Adjointes
  - Réunion avec le personnel communal
  - Réunion Ardenne Métropole
- 19** ▫ Réunion avec Ardenne Métropole
  - Concertation avec ASTRM
  - Vœux à Warcq
  - Vœux à Les Mazures
- 20** ▫ Vœux à Cliron
  - Rencontre avec Ardenne Métropole : mise à disposition d'un bâtiment communal

### ◆ Janvier (suite)

- 21** ▫ Intervention technique au Pôle scolaire
  - Vœux à Lonny
  - Thé dansant des anciens Combattants à Renwez
- 23** ▫ Déplacement dans l'Aisne pour achat de boissons
- 24** ▫ Commission communication
  - Commission fêtes / cérémonies
- 25** ▫ Inventaire atelier communal
- 26** ▫ Réunion Maire-Adjointes
  - Ste Geneviève (gendarmerie)
- 27** ▫ Vœux à Haudrecy
  - Vœux à Sormonne
- 29** ▫ Conseil d'administration du C.C.A.S.
- 30** ▫ Visite d'Ardenne Métropole pour les travaux d'assainissement.
- 31** ▫ Vœux d'Ardenne Métropole

### ◆ Février

- 01** ▫ Conseil Syndical Pôle Scolaire
- 02** ▫ Réunion Maire-Adjointes
  - Remise des trophées des entreprises
- 03** ▫ Rencontre projet d'implantation d'un institut de beauté
- 05** ▫ Rencontre inspecteur de la DSDEN des Ardennes
  - Rencontre vice président d'Ardenne Métropole
- 06** ▫ Conseil communautaire
- 07** ▫ Réunion Maison médicale
- 08** ▫ Conseil municipal
- 09** ▫ Réunion Maire-Adjointes
- 10** ▫ Représentation théâtrale
- 11** ▫ Assemblée Générale Etincelante
- 13** ▫ Rencontre au sujet de l'avenir de la Poste



## A noter sur vos agendas

- ◆ **17 février** 11h45, salle des fêtes, inauguration de la plaque "Commune sportive champardennaise - label 2018 - 2022".
- ◆ **18 février** Distribution des petits déjeuners de la Saint-Valentin par l'Association A.T.S. (sur inscriptions).
- ◆ **3 mars** Repas dansant, salle des fêtes, ASTRM.
- ◆ **15 mars** 16h00 à 18h00, mairie, Inscriptions scolaires.
- ◆ **17 mars** Assemblée générale de l'association des donneurs de sang.
- ◆ **20 mars** 10h00 à 12h00, mairie, Inscriptions scolaires.
- ◆ **22 mars** 16h00 à 18h00, mairie, Inscriptions scolaires.
- ◆ **7 avril** Salle des fêtes, loto de l'Association des Parents d'élèves.
- ◆ **8 avril** à partir de 14h30, Circuit des Ardennes, traversée du village et sprint intermédiaire.

### Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous.
- Les adjoints reçoivent tous les mardis sur rendez-vous à partir de 17h00.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

#### **MAIRIE DE TOURNES**

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES  
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

#### Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

#### Contacts:

- M. le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/